BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Corse

Décision n° 13086 du 28 octobre 2014 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de réserve de la région de gendarmerie de Corse

NOR: INTJ1417242S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse et du groupement de gendarmerie départementale de la Corse du Sud,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L.4136-3 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 20 février 2013 modifié fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 54306 du 28 juillet 2014 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2014;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 28 octobre 2014,

Décide:

Article 1er

Le tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de réserve de la région de gendarmerie de Corse est arrêté ainsi qu'il suit:

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Pour le grade de major de réserve : néant.

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve:

Domenech, SergeNigend : 110 828Roy, NadiaNigend : 122 374

Pour le grade d'adjudant de réserve: néant.

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, le gendarme de réserve:

Gérard, Thierry Nigend: 129 453

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale

Néant.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 octobre 2014.

Le colonel, commandant par suppléance la région de gendarmerie de Corse, commandant par suppléance le groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud, A. KERBOULL